



| FSDL | mars 2021 |



FSDL URPS
2021

Sommaire

- ÉDITORIAL 1
- VOS CANDIDATS 2 & 3
- VOTER POUR LES URPS 4
- VOTRE ADHÉSION encart

ÉDITORIAL

Objectif : **GAGNER**

Du 31 mars au 7 avril 2021 auront lieu les élections URPS. **L'enjeu est national et crucial. C'est MAINTENANT** qu'il faut vous exprimer sur la future politique de la profession.

Elle se résume à **deux options** :

➡ **Je valide la convention actuelle** = vote pour un des syndicats minoritaires (CDF ou UD)

➡ **Je ne valide pas ces nouvelles conditions de travail** et souhaite que ma profession évolue dans une autre direction = **je vote FSDL, le premier syndicat dentaire de France !**

En franchissant la barre des 50%, la FSDL deviendrait incontournable lors des négociations conventionnelles : les signatures ne seront plus validées sans notre accord.

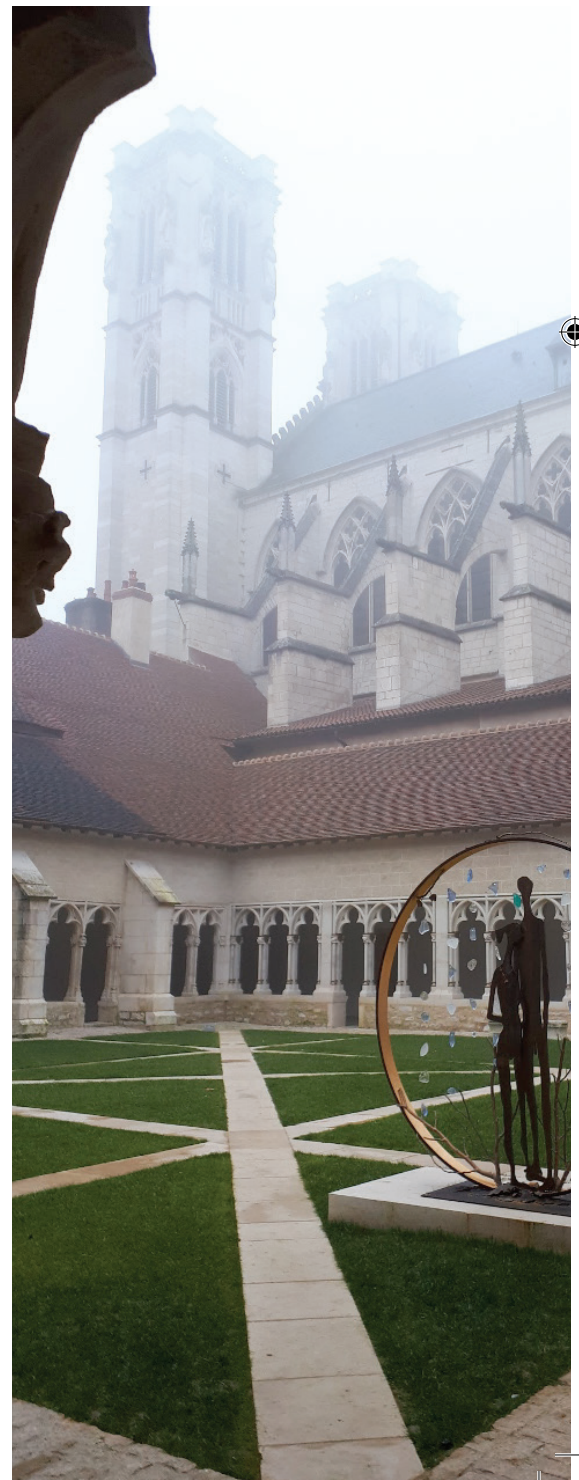
Cela nous concerne tous, ne laissons pas les autres décider pour nous !

**C'est important.
C'est maintenant.**

Pour les URPS, VOTEZ !



Thierry STANISZEWSKI
Président de la FSDL
Bourgogne/Franche-Comté





Dr Thierry STANISZEWSKI
71 Ouroux-sur-Saône

« La liste FSDL représente l'alternative à la politique professionnelle menée actuellement. Cette alternative est désormais la première de France et je souhaite qu'elle soit majoritaire à l'issue de ces élections. »



Dr Stéphanie GREBOVAL
90 Belfort

« Parce que notre profession évolue en permanence, parce qu'il est primordial de valoriser la prévention, les soins de qualité, le concept de gradient thérapeutique, parce qu'on ne peut accepter que notre exercice libéral soit piétiné au profit des centres de santé, parce que notre beau métier est écrasé par ces nombreuses contraintes, nous devons réagir et reprendre le contrôle de notre profession. La FSDL, syndicat de terrain, se bat dans ce sens. »



Dr Eric GARDE
21 Arc-sur-Tille

« Diplômé en 1985, j'ai vécu l'évolution d'un exercice libéral qui n'en a plus que le nom. Avec la FSDL, nous avons enfin la structure et la motivation pour reprendre notre destin en main. À vous de faire le bon choix pour votre avenir. Votez ! »



Dr François MASCHINO
71 Paray-le-Monial

« Notre profession fait face à de plus en plus de dérives et de réformes dont nous avons à subir quotidiennement les conséquences. Les motifs de mécontentement ne manquent pas, et les conventions adoptées jusqu'à présent n'y ont rien changé. Le programme de la FSDL, ce n'est pas le dénigrement constant de l'autre mais la volonté d'être une profession forte et unie et de faire montre d'une défense sans faille de notre exercice libéral face aux futures transformations qui lui sont promises. Il est essentiel de prendre notre destin commun en main et de voter pour un syndicat qui nous défendra tous. Ce syndicat qui n'a jamais accepté de signer des réformes dont aujourd'hui nous mesurons la toxicité et a toujours poussé à un exercice libéral de qualité et justement rémunéré, c'est la FSDL. »



Dr Alexia LARDERET
71 Châlons-sur-Saône

« Jeune praticienne libérale, je refuse de voir mon exercice dicté par cette convention. La majorité aux URPS permettrait à la FSDL de défendre une dentisterie moderne et de qualité justement honorée et de refuser haut et fort le Tiers-Payant généralisé. Ne nous laissons pas à nouveau écraser et pour une fois, défendons nos intérêts. »



Dr Emmanuel PRENAT
25 Audincourt

« J'exerce en libéral depuis 22 ans. Depuis le début de mon activité j'observe des atteintes multiples et répétées à notre exercice libéral. La FSDL, par l'intermédiaire des URPS, nous permettra de lutter pour ne pas devenir un bien de consommation low cost et d'offrir à nos patients une dentisterie contemporaine et de qualité. Le changement de paradigme est dans cette voie »



Dr Florence GIROD
39 Long-le-Saunier

« De libérale, notre profession n'a plus que le nom et les contraintes ... Je veux encore croire que nos jeunes confrères et consœurs ont un avenir où ils pourront exercer cette profession avec passion et ambition, et surtout pas la régression que l'on nous impose actuellement. Voter aux URPS est une obligation et un début afin de donner à la FSDL la représentativité nécessaire pour participer aux débats et avancer . »



Dr Jean-François CHANUT
21 Beaune

« Installé depuis 25 ans en libéral je reste, comme la plupart d'entre nous je pense, très attaché à cette notion d'exercice libéral. Je pense qu'aujourd'hui la FSDL seule peut nous permettre d'envisager de recentrer notre travail autour de nos patients avec une qualité garantie par les investissements, tant en matériel qu'en formation. Pour ceci il faut des négociations enfin menées de manière bilatérale et peut être ainsi ne pas sombrer définitivement dans le low cost dont nous, et nos patients dans leur majorité, ne voulons pas. »



Dr Jean-Yves TENETTE
39 Saint-Laurent-en-Grandvaux

« Nous sommes une profession libérale, que j'exerce depuis 21 ans. De nos jours, seule la FSDL ne l'a pas oublié. Pour continuer à pouvoir choisir son activité dans nos cabinets, voter aux élections URPS est utile. Il faut continuer les négociations avec les pouvoirs publics pour ne pas laisser la médecine aux mutuelles ou aux assurances. »



NOS PRIORITÉS EN BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ



- » Travailler en bonne intelligence entre syndicats, dans une dynamique constructive en faveur de l'intérêt commun
- » Répondre aux préoccupations de notre exercice libéral dans un contexte sanitaire particulièrement complexe
- » Maintenir notre réactivité et notre pragmatisme pour répondre à vos besoins d'équipements de protection et de dépistage en cas de nouvelle pénurie
- » Multiplier les opérations de sensibilisation et les sessions de formation sur les thématiques qui nous préoccupent
- » Intensifier nos actions de défense de l'exercice libéral face à la prolifération des centres dentaires déviants



Pourquoi et comment voter pour les URPS ?

Une élection à double enjeu _

Au plan national, les élections URPS vont redessiner le paysage syndical de notre profession. Si chacun place un grand espoir dans la perspective d'obtenir la majorité absolue à ce scrutin, c'est que *cela lui permettra d'influer sur l'écriture de la prochaine convention.*

Le seul moyen de défendre notre exercice libéral est de donner à la FSDL la majorité absolue pour envoyer ainsi un signal fort à notre gouvernement.

Au plan local, les nouveaux élus URPS porteront les valeurs du syndicat dont ils sont issus et construiront le programme d'action propre à leur région, *en suivant les orientations de leur appartenance syndicale.*

Pour garder la maîtrise sur les programmes régionaux de santé et optimiser les expériences de terrain, il faut que la FSDL obtienne la majorité dans tous les territoires.

La position de la FSDL _

Les propositions de la FSDL vont dans le sens de la défense d'un exercice libre de la dentisterie. Dernier rempart pour s'opposer à l'esprit de réforme qui a petit à petit mis à mal notre profession, la FSDL se positionne comme un acteur décidé non pas à s'opposer aux changements de notre système de Santé mais à les faire évoluer positivement en redonnant au chirurgien-dentiste sa place incontournable d'acteur médical.

Prévention et responsabilisation du patient

- * évolution des compétences assistant-e dentaire
- * bonus remboursement pour le patient qui consulte 1 fois par an
- * grand projet prévention FSDL (détaillé sur le site fsdl.fr)

Valorisation des soins conservateurs

- * augmentation des tarifs au niveau de ceux appliqués dans les pays européens limitrophes, ou levée de l'opposabilité sur les actes complexes
- * respect du gradient thérapeutique : possibilité de privilégier l'acte le plus conservateur pour l'organe dentaire et le valoriser par un remboursement adéquat avec vraie prise en charge par les contrats complémentaires.

Un code de déontologie qui s'applique à tous

- * obligation de respecter le secret médical pour les dentistes qui se revendiquent « consultants » des complémentaires santé
- * nécessité d'inscrire et de répertorier les chirurgiens-dentistes salariés des centres dits « associatifs » (n° Finess individuel) dans chaque CDO, pour un traçage responsabilisant et nominatif des actes réalisés
- * en finir avec les détournements de nos patients par des plateformes assurantielles aux méthodes commerciales et anti déontologiques.

La liberté thérapeutique

- * suppression du panier reste à charge modéré, cadeau supplémentaire fait aux complémentaires et frein à la qualité et technicité de nos actes
- * permettre au patient un véritable choix avec comme base de remboursement pour tous les actes dentaires les plafonds du panier RACO
- * renégocier les tarifs de la prothèse adjointe du panier RACO
- * tarifs C2S = tarifs RACO : il est impensable qu'un même acte opératoire soit sous facturé selon que le patient appartient ou non à un programme d'aide sociale alors que le procédé de réalisation est identique. Les chirurgiens-dentistes ont depuis longtemps démontré leur implication dans ce programme
- * empêcher la mise en place d'un Tiers payant généralisé obligatoire quel que soit le panier de soins. Le paiement direct des honoraires du patient à son praticien traitant est l'un des piliers fondamentaux du Code de la santé publique. Le colloque singulier doit être préservé.

Votez ! Mode d'emploi _

un vote
exclusivement
numérique
24h/24 et 7j/7

scrutin ouvert
du 31 mars
au 5 avril
2021

1_ muni de ma carte ordinale et de mon téléphone portable, je vais sur le site : <https://elections-urps.sante.gouv.fr>, je clique sur « j'accède au site de vote »

2_ j'utilise mes identifiants composés de 8 caractères alphanumériques reçus par courrier postal **pour me connecter**

3_ je suis les instructions et j'accède à la page du scrutin qui me concerne

4_ je sélectionne la liste des candidats que je choisis

5_ je valide mon vote